

01 – L'ENTREPRISE, UNE NOTION COMPLEXE  
POUR LE DROIT

- ④ La notion d'entreprise est-elle définie en économie ?
- ④ La notion d'entreprise est-elle définie en droit ? L'entreprise est-elle un sujet de droit ?
- ④ Que signifie le fait d' « avoir la personnalité juridique » ?
- ④ Sous quelles formes juridiques peut s'exercer l'activité d'entreprendre ?
- ④ Qu'est-ce que le principe de l'unicité du patrimoine ?
- ④ Les règles juridiques applicables aux différents statuts juridiques sont-elles identiques ? (exemple : les formalités de constitution sont –elles les mêmes pour un entrepreneur individuel et pour une société ?)
- ④ Le droit ignore-t-il l'entreprise ? Pourquoi ?
- ④ Pourquoi peut-on parler d'unité des règles de droit applicable à l'entreprise ?
- ④ Qui a établi des critères permettant de définir la notion d'entreprise ? Pourquoi était-ce nécessaire de le faire ?
- ④ Quels sont les critères juridiques permettant de caractériser une entreprise ?
- ④ Les critères juridiques retenus pour caractériser une entreprise sont-ils différents de la définition économique de l'entreprise ? Expliquer les conséquences.
- ④ Pourquoi peut-on parler de l'entreprise comme sujet de droit naissant ?

## 🌐 LA DIVERSITE DES APPROCHES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE

**Pas de déf° de l'entreprise en droit** → L'entreprise en tant que telle n'a pas la personnalité juridique → ce n'est pas **un sujet de droit**.

Pour être sujet de droit, l'entreprise doit **opter pour une forme juridique propre** :

- ✗ soit une **personne physique** dans le cas d'une entreprise individuelle (artisan, commerçant, profession libérale),
- ✗ soit **personne morale** dans le cas d'une entreprise sociétaire (société civile, société commerciale, ...), d'une association, mutuelle ou coopérative.

Il existe une grande **diversité** des règles qui s'appliquent aux entreprises selon leur statut juridique.

Le droit n'ignore pas totalement la notion « d'entreprise ». (il existe des **règles de droit applicables à toute entreprise quel que soit son statut juridique** - beaucoup d'exemples en droit du travail, retenir en qqes uns-)

Il existe donc une certaine **unité** pour ces règles qui s'appliquent à toute entreprise.

## 🌐 LES CRITERES JURIDIQUES DE L'ENTREPRISE

**3 critères (définis par la jurisprudence) pour caractériser une entreprise**

- ✗ L'exercice d'une activité économique
- ✗ La présence d'une organisation propre
- ✗ L'affectation de moyens nécessaires à l'exercice d'une activité.

(pas de nécessité de réaliser des bénéfices pour être considéré comme une entreprise)

**CONCLUSION : entreprise « sujet de droit naissant »**

- 🌐 **Une personne physique** est constituée de tout individu, tout être humain
- 🌐 **Une personne morale** est constituée d'un groupement d'individus à qui on reconnaît une existence juridique propre en dehors des individus mêmes qui la composent
- 🌐 **La personnalité juridique** est l'aptitude d'une personne physique ou morale à être titulaire de droits et d'obligations. Les personnes juridiques sont des sujets de droit.
- 🌐 **La jurisprudence** est l'ensemble des décisions rendues par les différentes juridictions sur des questions de droit.